

## NIVEAU 4 ⇔ AIDA \*\*\*\* Freediver

### OBTENTION PAR EQUIVALENCE DU NIVEAU 4 APNEE DE LA FFESSM

#### Conditions d'accès :

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Etre âgé d'au moins 18 ans.
- Etre en possession d'une attestation de RIFAA ou diplôme admis en équivalence.
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis moins de 1 an.
- Etre titulaire au minimum du niveau AIDA \*\*\* freediver

#### PIECES A PRESENTER

- Carte de niveau d'apnéiste AIDA \*\*\* freediver ou AIDA \*\*\*\* freediver
- Licence FFESSM en cours de validité à la date de la demande (copie).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an à la date de la demande (copie).
- Chèque établi à l'ordre du club FFESSM ou de la structure commerciale agréée FFESSM, suivant tarif en vigueur.
- Attestation de capacité à l'autonomie en milieu naturel, signée par un MEF2 à minima

#### DELIVRANCE DE L'EQUIVALENCE

- Le club ou la SCA FFESSM remet au demandeur une attestation provisoire FFESSM portant la mention niveau 4 d'apnée.
- Le club ou la SCA FFESSM se charge de faire enregistrer le niveau 4 d'apnée par le siège national suivant les voies administratives en vigueur, lequel adressera en retour directement au destinataire une carte nominative FFESSM portant mention: niveau 4 d'apnée FFESSM.

#### ATTESTATION DE CAPACITE A L'AUTONOMIE EN MILIEU NATUREL

##### Information/ mise à niveau ...

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir mettre en place et sécuriser de manière autonome tous les ateliers d'apnée verticale : poids constant, gueuse, poids variable, free,...	-L'accès à la profondeur n'est pas nécessaire, seule l'aptitude à pratiquer l'apnée verticale en autonomie est à évaluer -L'évaluation se fera en milieu naturel -La prise en compte du milieu se fera aussi bien sur l'aspect sécuritaire que sur la protection de celui-ci.	- Mise en place des différents systèmes en autonomie et démonstration du savoir faire, savoir être et connaissances nécessaires à la pratique de celle ci.

## OBTENTION PAR EQUIVALENCE DU AIDA \*\*\*\* Freediver

### Conditions :

Brevet niveau 4 d'apnée FFESSM

Etre âgé de 18 ans

### PIECES A PRESENTER

- Brevet de niveau 4 d'apnée de la FFESSM.
- Licence AIDA en cours de validité à la date de la demande (copie).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an à la date de la demande (copie).
- Chèque établi à l'ordre du club AIDA ou de la structure professionnelle agréée AIDA, suivant tarif en vigueur
- Attestation d'évaluation en mer avec avis satisfaisant

### DELIVRANCE DE L'EQUIVALENCE

—Le club AIDA ou la structure professionnelle agréée AIDA remet au demandeur une attestation provisoire AIDA portant la mention: AIDA \*\*\*\* freediver.

Pour les diplômes de niveaux d'apnée et d'encadrement AIDA, c'est AIDA international qui est responsable de la délivrance des cartes.

— Le club AIDA ou la structure professionnelle agréée AIDA se charge de faire enregistrer le niveau AIDA \*\*\*\* freediver par AIDA international, laquelle adressera en retour directement au demandeur une carte nominative AIDA portant mention: AIDA \*\*\*\* freediver.

### ATTESTATION D'EVALUATION EN MER

1 séance d'évaluation mer par le moniteur de la structure AIDA à laquelle est faite la demande d'équivalence. Cette évaluation porte sur les aspects sécuritaires de l'apnée, individuels ou collectifs.